Image not found or type unknown

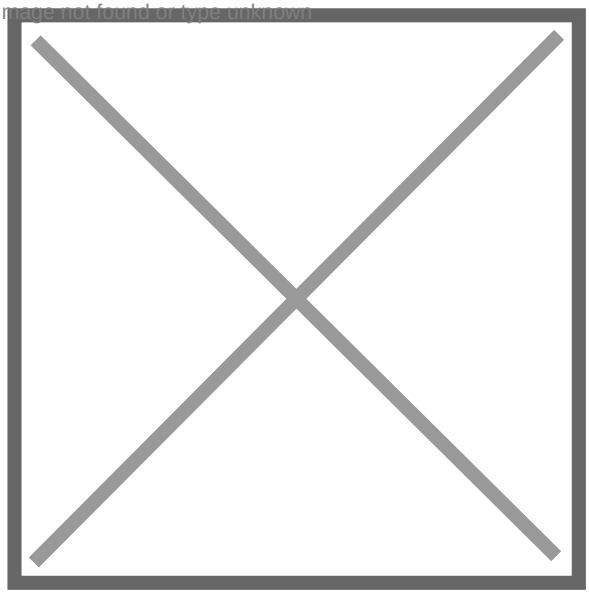

Stage d'etude avec récépissé

Par **Maher12**, le **27/05/2014** à **23:13**

Bonjour, cela fait 6 ans que suis en France, l'annee derniere j'ai eu une coupure de mes etudes (2013) et une rupture de mon titre de sejour, et cette semaine je suis allé a la prefecture pour me regulariser car j'ete hospitalisé 2 fois durant 2013, ils mon donné 1 rrécépissé de 6 mois et on concideré ma demande comme premiere demande de titre de sejour etudiant, bref le probleme c'est que j'ai repris mes etudes d'ingenieur cette annee et je dois faire un stage de 3 mois minimum cet ete pour valider mon annee, et sur le récépissé qu'ils mon delivrer s'et ecrit ce récépissé n'autorise pas a travailler, je voulais savoir si je peux faire le stage qui est conciderer dans le cadre d'une formation et non pas un travail (statut salarie), mais plutot statut etudiant en stage avec ce récépissé ? j'ai demandé a la prefecture ils m'ont dit oui a priori, donc si quelq'un pouvait m'aider sur cette question ou qui a deja vecu ce genre de situation qu'il n'hesite pas a me repondre SVP.

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés